

## Conditions

Pour que les remboursements de capital d'un emprunt hypothécaire soient pris en considération, il faut réunir 3 conditions :

- il doit s'agir d'un crédit relatif à une habitation
- le crédit doit être couvert par une hypothèque
- la durée du crédit doit atteindre au moins 10 ans

## Règle

**Tant la prime d'assurance solde restant dû que les remboursements de capital donnent droit à une réduction d'impôt calculée :**

- au taux marginal de l'impôt s'il s'agit de la seule habitation du contribuable
- au taux moyen de l'impôt (30 à 40%) dans les autres cas

Les primes d'assurance solde restant dû sont prises en considération pour leur montant total. Les remboursements de capital n'interviennent, par contre, que pour la première tranche de EUR 57 080 du crédit. Ce montant étant majoré si vous avez des enfants à charge, mais uniquement pour votre habitation.

1er enfant	59 930
2e enfant	62 790
3e enfant	68 500
4e enfant et plus	74 200

## Plafonds

Il faut savoir que le total formé par les remboursements de capital, les primes d'assurance et les autres primes d'assurance vie déductibles sera limité à EUR 1 730 par conjoint. Lorsque le revenu professionnel net d'un conjoint n'atteint pas le montant nécessaire, la réduction d'impôt sera même calculée sur un montant inférieur à EUR 1 730 . En effet, dans ce cas, le plafond sera de :

- 15% de la première tranche du revenu professionnel de EUR 1 363
- 6% de l'excédent